

**FÉDÉRATION CANINE QUERCY-ROUERGUE-PYRÉNÉES  
SOCIÉTÉ CANINE DU TARN ET GARONNE**

Adresse Postale : Jean Pierre MARYE - 1263 rue des Capellas - 82170 BESENS  
06 15 08 83 63 - 05 63 05 10 97

**35<sup>e</sup> EXPOSITION CANINE NATIONALE**

Avec attribution du CACS de la S.C.C.

**MONCLAR DE QUERCY  
DIMANCHE 4 MAI 2014**

**à 15 km de MONTAUBAN sur l'esplanade du Lac de Monclar de Quercy**

Les confirmations seules auront lieu le Samedi 3 Mai de 14h à 17h30



**Exposition sans cage**

Possibilité cage : 5 € par chien sur réservation  
Sortie des chiens autorisée après les jugements pour  
les chiens non classés

Les emplacements et le matériel étant limités, la S.C. se réserve droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 19 AVRIL 2014**

**JURY PRESSENTI**

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

**GROUPE N° 1**

Berger Australien, Berger de la Serra de Aires, Berger des Pyrénées,  
Bouvier Australien, Bouvier Australien Courte Queue,  
Chien de Berger Catalan, Kelpie Australien.....CALENDRIN Gérard  
Colley, Colley Barbu, Shetland, Bearded Collie, Bergers Bergamasque,  
de la Maremme et des Abruzzes, de Russie Méridionale, Polonais, Bobtail,  
Chiens de Berger Croate, de Majorque, Chiens de Berger Roumains,  
Chien Loup Tchécoslovaque, Kuvasz, Mudi, Puli, Schapendoes,  
Tchouvatch Slovaque, Welsh Corgi .....CHAGNARD Dan  
Bergers Allemand, Belge, Blanc Suisse, de Beauce, de Brie .....LARIVE Jean Claude  
Bergers de Picardie, Hollandais, Komondor, Schipperke, Chien Loup de Saarloos,  
Bouviers des Ardennes, des Flandres et reste du groupe.....BARENNE Roger

**GROUPE N° 2**

Chien de la Serra da Estrela, Leonberg, Montagne des Pyrénées, Tosa,  
Dogues Argentin, de Majorque, des Canaries, Filas Brasileiro et de Saint Miguel,  
Mâtin des Pyrénées, de l'Alentejo, Espagnol, Cimarron Uruguayen.....CALENDRIN Gérard  
Bouviers Suisses, Boxer, Broholmer, Bulldog, Bullmastiff, Chien de Berger d'Anatolie,  
Charplanina, Chien de Castro Laboreiro, Cane Corso, Chien de Ferme Dano-Suédois,  
Chien de Montagne de l'Atlas, Dobermann, Dogues Allemand,  
de Bordeaux, du Tibet, Hovawart, Landseer, Mastiff .....CASSAGHI Gérard  
Affenpinscher, Bergers d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie,  
du Caucase, du Karst, Terrier Noir Russe .....CHAGNARD Dan  
Saint Bernard, Shar Pei .....LARIVE Jean Claude  
Mâtin Napolitain .....SOULAT Raymond  
Pinscher, Rottweiler, Schnauzer, Terre Neuve, Sarplaninac  
et reste du groupe.....BARENNE Roger

**GROUPE N° 3**

Bull Terrier, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Fox Terrier, Skye Terrier,  
Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Terrier Américain, Jagd Terrier,  
Terriers Jack et Reverend Russell, Terrier Ecossais .....GAUVRIT Michel  
West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier.....SOULAT Raymond  
Airedale et Divers Terriers, et reste du groupe .....CHAGNARD Dan

**GROUPE N° 4**

TECKELS .....BARENNE Roger

**GROUPE N° 5**

Akita et Spitz du Japon, Chien D'ours de Carélie, Podencos,  
Chien du Pharaon, Chien Thaïlandais A Crête Dorsale.....CALENDRIN Gérard  
Eurasier, Husky, Malamute, Samoyède, Chow Chow, Akita Américain, Basenji,  
Chien de Canaan, Chien de Canaan, Chiens Nus du Pérou et du Mexique,  
Cirneco de l'Etna, Cursinu, Spitz Allemands, Volpino Italien et reste du groupe.....LARIVE Jeannette

**GROUPE N° 6**

Griffon Nivernais .....CALENDRIN Gérard  
Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Artésien Normand,  
Bleu de Gascogne, Fauves de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Chien d'Artois,  
Rhodesian Ridgeback, Saint Hubert, Dalmatien, Gascon Saintongeois,  
Griffons Vendéens, Porcelaine .....FABRE Jean Michel

**GROUPE N° 7**

**SPÉCIALE DE RACE SETTER ANGLAIS** .....DUPUY Jean Claude  
Chien D'arrêt Portugais .....CALENDRIN Gérard  
Braques Allemand .....GRASSARD COTTET Nadiège  
**SPÉCIALE DE RACE EPAGNEUL FRANCAIS**,  
Barbu Tchéque, Braques d'Auvergne, de l'Ariège, de Weimar,  
Du Bourbonnais, Français, Hongrois, Italien, Saint Germain, Drahthaar,  
Langhaar, Chien D'arrêt Frison, Epagneuls Bleu De Picardie, Breton,  
de Pont Audemer, de Saint Usuge, Picard, de Munster, Griffon Korthals,  
Pointer, Setter Gordon, Setter Irlandais, Perdiguero De Burgos, Spinone  
et reste du groupe .....WITZMANN Camille

**GROUPE N° 8**

Retrievers Golden, à Poil Bouclé, à Poil Plat, de la Baie de Chesapeake,  
de la Nouvelle Ecosse, du Labrador, Clumber, Cockers Américain et Anglais,  
Springers, Irish Water, Field, Sussex, Welsh Springer Spaniel,  
Barbet, Lagotto, et autres chiens d'eau .....GOUBIE Jacques

**GROUPE N° 9**

Bouledogue Français .....LARIVE Jeannette  
Chien Chinois à Crête, Coton de Tulear .....LARIVE Jean Claude  
Bichon, Chihuahua, Caniche, Petit Chien Russe, Epagneul Pékinois,  
Epagneul Nain Continental .....SOULAT Raymond  
Carlin, King et Cavalier King Charles, Epagneul Japonais, Epagneul Tibétain,  
Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Kromfohrländer, Lhassa Apso, Petit Chien Lion,  
Shih Tzu, Terrier de Boston, Terrier Tibétain .....METANS Claudine

**GROUPE N° 10**

Azawakh, Greyhound, Lévrier Ecossais, Lévrier Espagnol,  
Lévrier Hongrois, Lévrier Irlandais, Sloughi .....CALENDRIN Gérard  
Lévrier Afghan, Saluki .....LARIVE Jeannette  
Barzoï .....METANS Claudine  
Lévrier Polonais, Petit Lévrier Italien, Whippet .....BARENNE Roger

**Vos engagement devront être envoyés à :**

Cédia - Exposition de Monclar de Quercy - 31230 Coueilles  
Accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (établis à l'ordre de la SCT&G)
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe Champion ou travail
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie
- Etrangers : paiement par mandat international uniquement  
(foreigners : international money order only / extranejos : giro postal únicamente)  
Tout engagement incomplet sera retourné

Engagements possibles sur Internet : <http://cedia.fr>  
Engagement en ligne - paiement sécurisé

Tarif réduit pour les inscriptions effectuées avant le 1<sup>er</sup> Mars 2014

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Monclar de Quercy, le 4 Mai 2014

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 8h30.

**LOGEMENT** - Les chiens seront logés dans des cages (cf première page). Il est formellement interdit de placer de la paille dans des cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traîter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

## PRÉSENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchidies, cryptorchidies ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.**

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 19/04/2014, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Ouvrte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 19/04/2014 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VETERAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

#### **MEUTES - UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS**

**Chiens Courants** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**Terriers-Teckels** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires

pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchens de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine 82 par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

#### **CLOTURE DES ENGAGEMENTS : Fixée au 19 avril 2014**

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous deduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

#### **REFUS OU EXCLUSIONS :**

1<sup>er</sup> des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>nd</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S. :** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>nd</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourront pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) classe Champion ayant reçu le qualificatif "Excellent" et le (la) Meilleur(e) vétérant ayant reçu le qualificatif "Excellent".

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>nd</sup> jour.

#### **CONFIRMATIONS**

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Seul le juge doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Matin Napolitain, Matin Espagnol, Montagne et Matin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 8 : Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 94 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porterait atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### **TRÈS IMPORTANT**

#### **Avis aux Exposants résidant à l'Etranger**

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

La présentation d'animaux ayant subi une otectomie après le 31/08/08 est interdite  
sauf si ces animaux sont présentés et si ils appartiennent à des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée.

#### **OBLIGATIONS SANITAIRES :**

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# SOCIÉTÉ CANINE DE TARN ET GARONNE

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)

## MONCLAR DE QUERCY (82230) - 4 MAI 2014



Demande d'engagement à renvoyer à CEDIA - Exposition de Monclar de Quercy - 31230 COUEILLES

Renseignements : 05 63 05 10 97 - 06 15 08 83 63

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement et renvoyez la feuille  
à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille



### CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 19 AVRIL 2014

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LOF : \_\_\_\_\_  
(ou d'identification)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

#### Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental	Poids : Pékinois, Epagneul Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.
--	--	--	---	---

Né le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ adresse mail valide : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétérans <input type="checkbox"/>	
Ne concourant pas	<input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>						

PARTICIPATION AUX FRAIS		Tarif avant le 1/03/2014	Du 1/03 au 19/04	sommes adressées	LA CARTE D'EXPOSANT vous sera adressée quelques jours avant l'exposition (ne pas envoyer d'enveloppe timbrée).
1 <sup>er</sup> chien, catalogue et entrée compris		32 €	35 €		
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chien		27 €	30 €		
4 <sup>e</sup> chien		20 €	23 €		
Pour chacun des suivants		10 €	10 €		
Ne concourant pas		10 €	10 €		
Puppy, Vétérans		13 €	15 €		
Meute (6 chiens en classe individuelle) Chaque chien de la meute doit IMPERATIVEMENT faire l'objet d'une feuille d'engagement		50 €	55 €		
Chien supplémentaire dans la meute		10 €	13 €		
Cage sur réservation		5 €	5 €		
Carte accompagnateur (si + de 3 chiens, 1 accompagnateur gratuit)	x 2,50 €	x 3 €			
Attention, pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire		Total			

NB : La carte d'exposant n'est valable que pour une seule personne. Au-delà, prendre une carte d'accompagnateur par personne (2,50 € ou 3 € suivant la date).

L'engagement de 3 chiens et plus par le même propriétaire donne droit à une carte gratuite d'accompagnateur

pour les classes élevage, lot d'élevage, paire, couple (7€) ; pour le concours jeune présentateur (5€) ; pour le concours vétérans (5€) : inscription uniquement au secrétariat le jour de l'exposition entre 12h et 15h

LA CARTE D'EXPOSANT vous sera adressée quelques jours avant l'exposition (ne pas envoyer d'enveloppe timbrée).

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon (mes) chien(s) a (ont) obtenu le CACS, RCACS et/ou est désigné meilleur de race.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

Confirmation seule : voir page 4

LES EMPLACEMENTS ET LE MATÉRIEL ÉTANT LIMITÉS, LA S.C. SE RÉSERVE LE DROIT DE CLORE LES INSCRIPTIONS AUSSI TÔT LE NOMBRE MAXIMUM ATTEINT

*tout engagement doit être accompagné de son règlement.*

**CLOTURE DEFINITIVE des engagements le 19 avril 2014.  
Aucun délai supplémentaire accordé, pensez à l'imprimeur !**

**!! Tarif réduit pour les inscriptions !! effectuées avant le 1<sup>er</sup> Mars 2014**

## Monclar-de-Quercy : Le village et la base de loisirs



**Justificatifs  
pour les classes Travail et Champion**

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues  
avant le 19 avril 2014

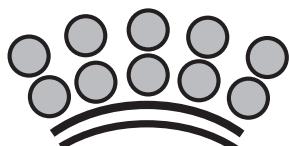
MERCI DE FOURNIR LA COPIE DE L'ATTESTATION  
SCC AUTORISANT L'INSCRIPTION EN CLASSE  
TRAVAIL.

### CLASSE CHAMPION

Les titres doivent avoir été homologués  
avant le 19 avril 2014.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.



# ROYAL CANIN

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE le samedi 3 mai de 14h à 17h30  
Pensez à vous présenter à la confirmation avec certificat de naissance et carte d'identification.**

à renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque uniquement à l'ordre de la SC T&G  
et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

à SC T&G - Jean Pierre MARYE - 1263 Rue des Capellas - 82170 BESSENS

Race \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Puce ou tatouage

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine du Tarn et Garonne

Les accusés de réception des engagements courrier seront expédiés 8 jours avant la séance de confirmation